



## 15ème législature

<b>Question N° : 1113</b>	<b>De Mme Christine Pires Beaune</b> ( Socialistes et apparentés - Puy-de-Dôme )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > Hélicoptère de la sécurité civile Dragon 63	<b>Analyse</b> > Hélicoptère de la sécurité civile Dragon 63.
Question publiée au JO le : <b>30/06/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/07/2020</b> page : <b>4861</b>		

### Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur sur le projet de transfert non-concerté de l'hélicoptère de sécurité civile Dragon 63, actuellement basé à Aulnat dans le Puy-de-Dôme, à la base de Mende en Lozère pour la période estivale. Cet hélicoptère est le seul vecteur capable d'assurer des opérations d'hélicoptère, essentielles dans une zone montagneuse comme celle du département du Puy-de-Dôme. En effet, en 2019, ce sont 813 interventions et 196 treuillages, dont 132 missions de secours à personnes, qui ont été effectuées par cet appareil. Son absence mettrait en danger de nombreuses personnes, particulièrement durant la période hivernale, où l'Auvergne accueille de très nombreux touristes. De plus, le second appareil, l'HéliSMUR 63, n'est pas adapté à ces missions, ne pouvant ni hélicoptère, ni intervenir dans le massif du Sancy, ce qui rendrait la prise en charge des patients trop longue, très difficile et avec des temps de ravitaillement plus fréquents. L'unique présence de l'HéliSMUR 63 viendrait également obérer le soutien opérationnel aux équipes d'urgentistes de l'Allier, actuellement sous-dotées. Aussi, elle lui demande s'il entend renoncer à ce projet de transfert et examiner les propositions alternatives présentées par le CHU de Clermont-Ferrand.

### Texte de la réponse

#### HÉLICOPTÈRE DRAGON 63

**M. le président.** La parole est à Christine Pires Beaune, pour exposer sa question, n° 1113, relative à l'hélicoptère Dragon 63.

**Mme Christine Pires Beaune.** Permettez-moi de commencer par déplorer l'absence du ministre Christophe Castaner et du secrétaire d'État Laurent Nunez à qui ma question s'adresse.

Que s'est-il passé, madame Vidal ? Qui a pris cette décision concernant l'hélicoptère Dragon 63 et sur quels éléments se fonde-t-elle ? Ces questions toutes simples, je les ai posées au directeur général de la sécurité civile, M. Thirion, lorsqu'il s'est rendu en urgence à Clermont-Ferrand la semaine dernière, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Je n'en ai pas obtenu davantage à cette autre question toute simple : quand le Dragon 63 doit-il s'envoler pour rejoindre la base de Mende ?



Ce projet a fait couler beaucoup d'encre en quelques jours. Le ministre y a mis un terme et je l'en remercie sincèrement. Le Dragon 63 restera basé à Clermont-Ferrand et continuera de couvrir les quatre départements auvergnats dont l'Allier, où la pénurie de médecins se fait encore plus cruellement sentir qu'ailleurs. Il continuera donc de protéger les Auvergnats et les très nombreux touristes que nous accueillerons cet été.

Les élus locaux mais aussi les parlementaires de toutes tendances confondues ont été meurtris d'apprendre eux aussi, au détour d'un article de presse, la nouvelle de ce déplacement décidé unilatéralement dans un bureau parisien. Devant la bronca des élus, M. Castaner a dépêché en catastrophe le directeur général de la sécurité civile pour éteindre l'incendie qu'il avait allumé alors que la préfète de Lozère jetait de l'huile sur le feu par son tweet ravageur !

Cette décision a été prise à Paris, sans aucune concertation locale ! Hier matin, encore, le directeur du centre hospitalier universitaire et le chef du SAMU n'avaient reçu aucune information officielle, alors que des partenariats intelligents ont été noués entre la protection civile et plusieurs opérateurs dans le département. Encore une fois, je vous remercie sincèrement mais cette fâcheuse histoire, qui se termine bien, illustre une fois de plus le mal qui ronge notre pays : l'exercice vertical du pouvoir. Il s'agit certes d'une compétence régaliennne, mais cela ne signifie pas que Paris doit tout régler. Quels enseignements tirerez-vous de cet épisode peu glorieux ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Mme Frédérique Vidal**, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Il ne s'agit pas d'une décision unilatérale prise sans concertation, madame la députée. La flotte d'hélicoptères de la sécurité civile connaît une situation de tension suite à deux accidents récents : celui, en décembre, du Dragon 30 dans les Bouches-du-Rhône, qui a coûté la vie aux trois membres de l'équipage, et celui, début juin dans les Pyrénées-Atlantiques, du Dragon 64 qui sera durablement immobilisé.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement s'est engagé à long terme, dans le cadre du plan de relance pour l'aéronautique, à acquérir deux nouveaux hélicoptères de type EC145 devant être livrés avant la fin 2021. Cette acquisition permettra de rendre une marge de manœuvre opérationnelle aux bases et de préserver celles qui connaissent la plus forte tension opérationnelle. L'effort budgétaire est considérable ; il apporte la preuve concrète du volontarisme du Gouvernement en la matière.

À plus brève échéance, la perspective de la mise en veille de la base d'hélicoptères de Clermont-Ferrand constituait une solution transitoire destinée à ne couvrir que la période estivale de juillet et août 2020. Je précise que le caractère pérenne du stationnement à l'année de l'hélicoptère à Clermont-Ferrand n'a jamais été remis en cause.

Cependant, le ministre de l'intérieur, comme tous les membres du Gouvernement, est capable d'entendre les problèmes que dénoncent les élus locaux. Nous avons entendu l'émoi suscité localement par cette fermeture temporaire. C'est pourquoi le ministre a demandé au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises de se rendre sur place le 26 juin, au contact des élus et des acteurs locaux, pour réévaluer la situation. Le directeur général a rendu compte de ses échanges et c'est sur la base de son rapport que le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a décidé de revenir sur cette décision et de confirmer que l'hélicoptère Dragon 63 restera bien basé à Clermont-Ferrand.

C'est donc un appareil de la gendarmerie nationale qui sera positionné à Mende pour couvrir la mission de secours indispensable dans cette zone. Sachez que le Gouvernement est toujours très attentif à la couverture optimale des besoins de secours partout en France, et qu'il continuera d'être à l'écoute des territoires et des élus locaux pour, chaque fois, trouver les meilleures solutions permettant d'assurer la sécurité de tous nos concitoyens.



**M. le président.** La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

**Mme Christine Pires Beaune.** Je vous remercie, madame la ministre, d'avoir rappelé le déroulement des faits. J'ai participé à la réunion qui s'est déroulée à la préfecture avec M. Thirion : tous les éléments que vous citez sont exacts. Je suis heureuse que nous soyons parvenus à faire comprendre au ministre que ce qui était prévu ne pouvait pas se faire.

Je suis néanmoins en désaccord avec vous sur un point : la concertation. Vous lirez les comptes rendus dans la presse : il n'y a pas eu de concertation. Tous les élus, du président du conseil départemental aux maires et aux parlementaires, tous l'ont dit, et c'est aussi cette absence de concertation qui a beaucoup choqué – d'où ma question sur l'exercice vertical du pouvoir, à laquelle vous n'avez, hélas, pas répondu.